

AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ
DE HOPE TOWN

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 187-2022 à la séance du 5 octobre 2022, du projet de Règlement numéro 2022-05 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de 2011.09.100B, tiendra une assemblée publique de consultation le 1^{er} novembre 2022 à compter de 19h00, à la salle ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Hope Town aux heures ordinaires de bureau situé au 209, route 132 Ouest, Hope Town, sur le site web de la municipalité de Hope Town à l'adresse suivante : municipalitehopetown.ca . Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitehopetown.ca ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante : 209, route 132 Ouest, Hope Town, QC G0C 3C1.

QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil), expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet et aura lieu le 1^{er} novembre 2022, à compter de 19h00, à la salle au 209, route 132 Ouest, Hope Town, QC;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Hope Town, ce 17 octobre 2022.

Sylvie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière